

# Motion 1619

## concernant l'accueil et le logement des requérants d'asile

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- les obligations relevant du droit fédéral en matière d'asile incombant aux cantons ;
- la situation très tendue en matière de logement à Genève ;
- la volonté du Grand Conseil d'accorder des conditions de logement décentes aux requérants d'asile ;
- les deux procédures en APA, déclenchées par le DAEL, dans le souci de faire face à l'urgence, et qui ont provoqué le mécontentement des communes concernées ;
- les inquiétudes et les tensions qui se cristallisent autour des centres d'accueil,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre une procédure de concertation entre le DAEL, l'Hospice général et les communes pour la définition de centres d'accueil d'une taille appropriée permettant une intégration et une participation culturelle ;
- à prévoir, dans la mesure du possible, une répartition équilibrée des lieux d'accueil entre les différentes communes ;
- à donner une meilleure information concernant la problématique de l'asile à Genève et l'action des pouvoirs publics à cet égard ;
- à poursuivre ses efforts auprès de l'Office fédéral des réfugiés pour que la répartition des requérants entre les cantons suisses, en fonction de leur âge et de leur état civil, soit équitable.